



# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-MÉDITERRANÉENNE



## Déclaration du Bureau

Lors de sa réunion extraordinaire du 24 août 2006 à Bruxelles, le Bureau de l'Assemblée Parlementaire Euro-Méditerranéenne (APEM), a évoqué l'évolution de la situation au Liban, à Gaza et en Cisjordanie.

Le Bureau :

- A. soutient la résolution 1701 du Conseil de Sécurité des Nations unies, et appelle la communauté internationale à prendre ses responsabilités pour garantir le plus rapidement possible sa pleine application; souligne qu'aucun cessez-le-feu n'est durable sans la volonté politique de remédier aux causes de la crise récente;
- B. demande à cet égard qu'une réunion extraordinaire du Conseil des ministres des affaires étrangères EUROMED du processus de Barcelone soit convoquée dans les plus brefs délais;
- C. demande que le renfort à la force internationale des Nations unies (FINUL) prévu par la résolution 1701 soit déployé dans les plus brefs délais afin d'assurer les meilleures conditions pour le maintien du cessez-le-feu et s'attend à ce que, lors de la réunion du Conseil Affaires générales du 25 août 2006, les ministres des Affaires étrangères de l'Union Européenne décident de la participation importante à cette force;
- D. demande à l'Union Européenne de s'engager à travailler avec toutes les parties concernées et appelle ces dernières à respecter scrupuleusement leurs engagements pour la pleine application de la résolution 1701, de manière à permettre l'accès de l'aide humanitaire d'urgence et un retour des personnes déplacées dans les meilleures conditions de sécurité; à cet égard, sollicite avec urgence la levée du blocus maritime et aérien sur le Liban;
- E. estime qu'une résolution du conflit requiert un accord de paix régional global qui soit basé sur la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et, dans ce contexte, dénonce la dégradation de la situation à Gaza et en Cisjordanie;
- F. réitère sa condamnation de l'arrestation, le 5 août 2006, du Président du Conseil Législatif Palestinien, M. Dweik, ainsi que des parlementaires et ministres palestiniens, et appelle à leur libération immédiate et inconditionnelle;
- G. rappelle les termes de la résolution 1701 selon lesquels il y a lieu d'obtenir la libération inconditionnelle des soldats israéliens enlevés et, conscient du caractère délicat de la question des prisonniers, encourage les efforts visant à régler d'urgence la question des prisonniers libanais détenus en Israël;

H. appelle à l'ouverture de négociations politiques et diplomatiques directes entre le gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne pouvant aboutir à l'échange de prisonniers entre les deux parties.

De même, le Bureau considère que l'APEM, seule instance parlementaire du Processus de Barcelone réunissant les élus des peuples de la rive sud de la Méditerranée et de l'Union européenne, doit assumer ses responsabilités en vue de faciliter la reprise du dialogue et de la coopération entre les parties concernées par la situation au Proche-Orient, et décide de ce fait :

1. de convoquer dans les plus brefs délais une réunion extraordinaire de la commission politique, de sécurité et des droits de l'homme de l'APEM afin d'entamer la reprise d'un dialogue constructif, véritable et seule condition pour arrêter toute forme d'hostilité et pouvant aboutir à une relance du processus de paix dans l'ensemble de la région ainsi qu'à la coexistence pacifique de trois Etats souverains;
2. espère, à cet égard, que le vice-président palestinien de cette commission, M. Khreisheh, et son homologue israélien, M. Whbee, puissent user de leur autorité afin d'assurer la reprise d'un dialogue constructif entre les parties concernées;
3. d'envoyer une délégation de l'APEM sur les territoires libanais, israélien et palestinien qui fera ensuite rapport au Bureau et charge sa commission politique de soumettre à ce dernier les conditions et le programme de cette mission;
4. demande à la Commission européenne de prendre toutes les mesures nécessaires afin de limiter les conséquences désastreuses de la marée noire, qui a dégradé une partie importante du littoral libanais, et charge sa commission sur la promotion de la qualité de vie, des échanges humains et de la culture d'examiner attentivement tous les aspects de cette situation et d'en faire rapport au Bureau;
5. demande à la communauté internationale, à l'Union Européenne, et aux organisations humanitaires d'apporter tout leur soutien pour la reconstruction du Liban, et, à cet égard, accueille favorablement l'initiative de convoquer prochainement une Conférence internationale des donateurs en Suède, en tant que première étape vers une résolution politique de la situation au Liban;
6. appelle, sur cette base, la communauté internationale à poursuivre ses efforts avec la même volonté politique en vue d'aboutir à une solution globale négociée pour une paix durable dans la région du Proche-Orient.